

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Corse-du-Sud placée en vigilance jaune pour un épisode de vents violents à partir de demain, jeudi 12 septembre 2024

Météo France place la Corse-du-Sud en vigilance jaune pour un épisode de vents violents à partir de demain, jeudi 12 septembre 16h00 et jusqu'au vendredi 13 septembre 4h00.

Dans l'après-midi de jeudi, le vent se renforce sur le relief central de l'île avec des rafales pouvant aller jusqu'à 120km/h. En soirée et début de nuit, le vent déferle sur la côte orientale, plus particulièrement sur les secteurs hauts de Solenzara et Porto-Vecchio avec des rafales pouvant atteindre les 100km/h. Le vent faiblit en fin de nuit de jeudi à vendredi.

Les prévisions de Météo France restent incertaines à ce stade et un renforcement de l'épisode venteux dès la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 septembre ne peut être exclu.

Une forte houle est déjà observée sur le littoral occidental du département, entraînant une forte activité des services de secours pour des baigneurs en difficulté. Il est recommandé la plus grande prudence sur les plages, qui ne font plus l'objet de surveillance par des maîtres-nageurs sauveteurs.

Pour la journée de jeudi, et en fonction de l'évolution des prévisions de Météo France, chacun est appelé à respecter les consignes de prudence suivantes :

- Reportez vos activités de plein air, notamment en montagne, sur les plages et en mer,
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre,
- Prenez garde aux chutes d'arbres, de lignes électriques ou d'objets divers,
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- N'intervenez pas sur les toitures,
- Rangez les objets exposés au vent.

Les exploitants de campings sont appelés à prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

En outre, cet épisode de vents violents induit un risque élevé de feux de forêts et d'espaces naturels.

Dans ce contexte, le dispositif de lutte contre l'incendie déployé en Corse sera renforcé dès jeudi matin par une colonne de 4 groupes d'intervention en provenance du continent.

Il est rappelé à ce titre que l'arrêté d'interdiction totale d'emploi du feu dans le département de la Corse-du-Sud demeure en vigueur jusqu'au 30 septembre. Pour plus d'informations: <https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/interdiction-d-emploi-du-feu-en-corse-a3.html>

Il est conseillé de se tenir informé de l'évolution des conditions météorologiques auprès de Météo France au 05 67 22 95 00 ou sur meteofrance.com